



Cannabis N.-B. publie ses états financiers au troisième trimestre

28 janvier 2020

FREDERICTON, N.-B. – Cannabis N.-B. a publié ses résultats non vérifiés pour son troisième trimestre ayant pris fin le 29 décembre 2019. Le chiffre d'affaires global pour le trimestre (13 semaines) est de 11 millions \$, soit une hausse de 23,7 % par rapport au trimestre ayant pris fin le 23 décembre 2018 (10 semaines).

Voici les principales tendances de ventes de produits pour le troisième trimestre (30 septembre 2019 au 29 décembre 2019) comparativement aux tendances pour le troisième trimestre de 2018 (mercredi 17 octobre 2018 au 23 décembre 2018) :

- Les ventes en ligne ont représenté 1,1 % des ventes pour le trimestre, comparativement à 4,9 % l'an dernier
- Les ventes en magasin ont représenté 98,9 % des ventes pour le trimestre, comparativement à 95,1 % l'an dernier
- Les ventes de fleurs séchées ont augmenté de 17,6 %, en hausse de 1,35 million \$
- Les ventes d'extraits ont augmenté de 46,4 %, en hausse de 0,38 million \$
- Les ventes d'accessoires et de graines ont augmenté de 22,6 %, en hausse de 0,08 million \$
- Les ventes de concentrés ont représenté 1,5 % des ventes au cours du trimestre, pour un total de 0,2 million \$ (légalisés le 17 décembre 2019)
- Les ventes de produits comestibles ont représenté 1,1 % des ventes au cours du trimestre, pour un total de 0,1 million \$ (légalisés le 17 décembre 2019)

À propos de Cannabis N.-B.

Cannabis N.-B., le seul vendeur légal de cannabis récréatif dans la province du Nouveau-Brunswick, est une filiale de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et gère la vente de cannabis pour Cannabis Management Corporation. La priorité essentielle du modèle de vente au détail consiste à protéger les jeunes, à réduire le marché clandestin, à éduquer le public et à garantir la sécurité du public. Vingt magasins dans 15 collectivités offrent une variété de produits dans le cadre d'une expérience de vente au détail individuel. Les résultats de Cannabis N.-B. sont présentés selon un cycle de déclaration des ventes au détail de 52 semaines. La déclaration des ventes au détail a lieu sur un cycle de 53 semaines tous les 5 ou 6 ans.

Personne-ressource pour les médias : Thomas Tremblay, Communications, Société des alcools du Nouveau-Brunswick, 506-429-2091 ou Tom.Tremblay@anbl.com